

# Parcelles de 2,5 mètres

Nombre de parcelles	Prix unitaire	Prix total
	<b>5 €</b>	<b>€</b>

Règlement :  Chèque\*  Carte bleue  Espèces

\*A l'ordre du Comité des Fêtes de SEQUEDIN.

## INSCRIPTION :

Le présent document **complètement rempli** est à déposer **accompagné de votre règlement et de la copie de votre pièce d'identité recto-verso** lors des **permanences** qui se tiendront

**Dans le hall du Pôle Culturel**

- Le vendredi 10 mai 2024 de 18h30 à 20h
- Le samedi 11 mai 2024 de 10h à 12h
- Le mardi 14 mai de 18h30 à 20h

Les numéros de parcelles vous seront attribués lors de votre inscription aux permanences

# SEQUEDIN

## VIDE GRENIERS

Autorisation Municipale

ORGANISE PAR LE COMITE DES FÊTES



**Dimanche**

# 26 mai 2024

**De 8 heures à 16 heures**

**Réservé aux particuliers sequedinois**

**Inscription limitée à 3 parcelles par adresse postale**

**RESTAURATION RAPIDE SUR PLACE SALLE VANDENBURIE**

**ARTICLE 1 :** Le vide-greniers a lieu le 26 mai 2024 de **8h00 à 16h00** Place du Général de Gaulle – rue Victor Hugo – rue Jean de La Fontaine – Place Corneille et rue Corneille (côté sans habitation) – Rue du Chemin Noir (entre rue Victor Hugo et rue Racine). Une déviation de circulation sera mise en place selon arrêté municipal. TARIF : 5 € la parcelle de 2,5 mètres. Réservé aux particuliers sequedinois. L'accueil et la restauration se font salle Thérèse Vandenburg dès 7h30.

**ARTICLE 2 :** Les participants sont priés de communiquer les renseignements demandés pour leur inscription au Registre de la Manifestation (A.I.M du 21 juillet 1992).

**ARTICLE 3 :** Dès leur arrivée, les exposants inscrits prennent possession de leur emplacement. Les non-inscrits se présentent à l'accueil pour une attribution (si emplacements vacants). **Aucun véhicule ne pourra être laissé sur le site du vide-greniers (sauf autorisation de l'organisation).**

**ARTICLE 4 :** Il est interdit de modifier la disposition des parcelles. Les organisateurs sont habilités à le faire si nécessaire.

**ARTICLE 5 :** Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litige. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, armes diverses...). Les ventes de véhicules à moteur ne sont pas acceptées. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel. La vente de restauration est réservée aux organisateurs. Aucun stand à caractère politique ou revendicatif ne sera accepté. La vente d'animaux est interdite. Les barbecues même à caractère privé sont interdits.

**ARTICLE 6 :** Les places réservées non occupées après 9h00 pourront être attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées ne seront pas remboursées. En cas d'impossibilité, aviser les organisateurs 8 jours avant la manifestation pour remboursement des sommes versées.

**ARTICLE 7 :** Dès lors que vous avez obtenu l'autorisation de participer au vide-greniers, vous avez le droit de vendre des objets que vous n'avez pas achetés en vue de la revente. La vente d'objets neufs est interdite. Le recel d'objets volés est punissable.

**ARTICLE 8 :** La présence à cette manifestation implique l'acceptation du règlement, toute personne ne le respectant pas sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Il est demandé aux exposants de ne pas laisser d'objets sur le domaine public à l'issue de la manifestation.  
Le regroupement des déchets se fera devant la Salle Thérèse Vandenburg pour un ramassage collectif  
(intervention à 17h).

**LE COMITE DES FÊTES VOUS SOUHAITE UNE AGREABLE  
JOURNEE**



## **VIDE-GRENIERS DE SEQUEDIN**

Le 26 mai 2024

### **RESERVE AUX PARTICULIERS**

**NOM :** Prénom :

ADRESSE :

Numéro de Téléphone :

**PIECE D'IDENTITE** (Photocopie à joindre) numéro :  
(Permis de conduire, Carte d'identité, passeport...)

**IMPERATIF – PLAN VIGIPIRATE – IMPERATIF – PLAN VIGIPIRATE**

**N° D'IMMATRICULATION DE VOTRE VEHICULE :**

**(tout autre véhicule ne pourra pas pénétrer sur le site du vide-greniers)**

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et en accepter les termes

Signature :

**PARCELLE (S) N° :**  
(Réservé à l'organisation)